



/ Michel Berré

LA NAISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS (1777-1788)

**Objectifs et ébauche d'une construction
curriculaire (premier volet)**

Nous traiterons dans les deux prochains articles de deux questions fondamentales pour l'intégration du français dans les collèges, celle des objectifs (arguments qui motivent et justifient la place accordée à une matière nouvelle dans la formation des étudiants) et la construction curriculaire, à savoir les composantes d'une discipline, leur sélection et leur répartition sur l'ensemble du cursus, voire sur plusieurs niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, p. ex.). Ces deux éléments feront l'objet d'une réflexion en deux volets, dont voici le premier.

Abréviations utilisées

AGR = Archives générales du Royaume

BN = Biographie nationale

CRE = Commission royale des Études

IA = Instructions additionnelles (1777-1778)

PBA = Pays-Bas autrichiens

PPE = Plan provisionnel d'études (1777)

ROP-BA = Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens

VLF = Vivre le français



OBJECTIFS ET ÉBAUCHE D'UNE CONSTRUCTION CURRICULAIRE

(suite...)

Mise en perspective

Dans les trois contributions précédentes (*VLF* 264, 265 et 266), nous avons fait connaître le contexte (dispositions générales du PPE, place des matières accessoires, statut des langues au sein du cursus...) dans lequel s'inscrivent les directives concernant l'enseignement du français comme langue maternelle dans la soixantaine de collèges que comptent les Pays-Bas autrichiens (PBA).

Outre les sources déjà précisées dans les *VLF* précédents (le PPE, les Instructions additionnelles [IA]¹ ou encore l'ouvrage de J.-B. Lesbroussart [1783] dans lequel le professeur au collège royal de Gand puis de Bruxelles loue, commente et développe le PPE²), nous solliciterons quatre mémoires datés de 1788 – restés inédits jusqu'à ce que Sébastien Dubois (2003) en assure l'édition – ainsi que les manuels dont l'usage était imposé par la CRE et qui constituaient un des axes majeurs de la réforme.

Ces quatre mémoires constituent « un ensemble cohérent », présentant à la fois un bilan de la mise en œuvre du PPE et un exposé des modifications à apporter là où des corrections ou des améliorations étaient estimées nécessaires (Dubois 2003, p. 172). En effet, comme le constatent les auteurs du premier mémoire, tous deux originaires du nord de la France et professeurs au collège thérésien de Bruxelles, l'abbé O'Reilly et J.-B. Lesbroussart, « [...] dix années d'expérience constante et journalière ont répandu des lumières qu'on ne pouvoit avoir en créant le Plan provisionnel » (Dubois 2003, p. 183). Les titres de ces quatre mémoires figurent en note de bas de page³, nous y référerons au fil du texte en précisant le nom de leur auteur (p. ex. Pierre Botte) et l'éditeur (Dubois 2003). Pour ce qui est des autres sources, nous nous contentons d'indiquer PPE, IA ou Lesbroussart (1783), le lecteur intéressé trouvera les références complètes dans *VLF* 265.

Pourquoi enseigner le français ?

L'introduction de la langue maternelle dans le cursus des collèges est justifiée par deux arguments : d'une part la préparation à l'étude des langues anciennes (1) et d'autre part la nécessité pour les personnes instruites d'avoir une connaissance approfondie de leur langue et de pouvoir s'exprimer avec correction et élégance, à l'oral comme à l'écrit (2)⁴.

(1) « [...] rien n'[*étant] plus propre à assurer les progrès des Enfants dans l'Etude des Langues savantes, que la connoissance de leur Langue maternelle [...] il a paru nécessaire de commencer les Etudes par l'explication [des] principes de cette langue », énonce d'entrée de jeu le PPE. Même son de cloche chez Lesbroussart : « Les principes de la langue maternelle étant, jusqu'à un certain point, les mêmes que pour les autres langues, ils seront d'un grand secours [...] pour l'intelligence des principes du Latin [...] » (p. 44). Le français est ici enseigné comme propédeutique à l'enseignement du latin et plus particulièrement de la grammaire latine. Ce point de vue est loin d'être nouveau dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au moins dans les écrits des réformateurs (cf. *VLF* 265)⁵.

Sur le terrain, dans les collèges, la situation est sans doute assez différente. En effet, selon Chervel (p. 246), vers 1780, en France, le français ne serait enseigné que dans une minorité d'entre eux⁶. C'est dans le Midi que l'on s'intéresse le plus à son enseignement, là où le français a quasiment un statut de langue seconde. Ce pourrait être ce même souci normatif qui expliquerait son développement, apparemment assez



Si nous n'avons pas pu retrouver de reproduction de Jean-Baptiste Lesbroussart, le nom de son fils, Philippe, qui fut professeur à l'université de Liège, est bien présent dans les ouvrages retraçant l'histoire de l'université de Liège. En voici une reproduction téléchargée à partir du site de l'université (https://www.uliege.be/cms/c_10491653/fr/philippe-lesbroussart). Par ailleurs, le nom d'une rue à Ixelles (entre l'actuelle place Flagey [ancienne place Sainte-Croix] et l'avenue Louise) rappelle le souvenir de la famille Lesbroussart. La plus ancienne photo que nous avons pu retrouver date de... 1925, c'est-à-dire une centaine d'années après le décès du père Lesbroussart (sur ces deux personnages, cf. note 2). La photo provient de <https://belgique-insolite-et-occulte.blogspot.com/2017/04/ixelles-elsene-cartes-postales-anciennes.html>.



rapide⁷, dans les PBA, autre territoire situé aux confins de la francophonie.

- (2) La préoccupation normative est précisément le deuxième objectif assigné à l'enseignement du français. Dans le PPE et les IA, elle est exprimée essentiellement dès la Quatrième et surtout en Troisième, classe à partir de laquelle les élèves commencent à

composer en français. C'est dans l'ouvrage de Lesbroussart (1783) que le souci normatif est le plus mis en évidence, les quatre mémoires précités ne s'en occupant guère. Pour le titulaire de la chaire de Poésie au collège thérésien de Bruxelles, le français s'est métamorphosé, dans les provinces des PBA, en un « jargon



OBJECTIFS ET ÉBAUCHE D'UNE CONSTRUCTION CURRICULAIRE

(suite...)

barbare » (*id.*, p. 47)⁸ et un apprentissage par l'usage ne peut suffire à « extirper ce mal ». Il faut qu'il soit « guidé par la lumière des principes fondamentaux » (*id.*, p. 50)⁹. C'est à l'école que revient la tâche d'enseigner ces principes afin de « prémunir de bonne heure [les élèves] contre [les] fautes du langage » (*id.*, p. 132). Ainsi évitera-t-on à l'avenir d'entendre des individus « ornés d'ailleurs de certaines connaissances, s'exprimer [...] avec une barbarie & une trivialité qui annoncent presque l'impéritie [...] » (*id.*, p. 43). Lesbroussart s'interroge aussi sur l'avenir du français dans les PBA (*id.*, p. 50). Son objectif est qu'il puisse un jour y être parlé avec l'élégance et la pureté dont il est susceptible (*ibid.*) ; pour ce faire, il convient, ajoute-t-il, de prendre pour modèle ce qui se pratique en France au niveau de l'enseignement.

Il y a donc sous la plume de cet ancien professeur de rhétorique à Beauvais une double référence au modèle français, aussi bien dans l'idéal à atteindre – s'exprimer comme « un courtisan de Versailles » ou « un Académicien Français » (*id.*, p. 51) – que dans les moyens à mettre en œuvre pour y arriver (*id.*, p. 50). L'on verra que les manuels utilisés pour l'enseignement du français sont aussi exclusivement venus de France.

Une pédagogie intégrée des langues

Les auteurs des quatre mémoires de 1788 distinguent trois groupes de cours : la religion et la morale ; les langues ; les matières accessoires¹⁰. Le français ne figure pas dans le dernier bloc – qui comprend l'histoire, la géographie, les mathématiques ou encore

l'histoire naturelle... –, mais trouve logiquement sa place dans celui des « langues ». L'enseignement des langues est ainsi conçu d'une manière « intégrée », le français intervenant dans la pédagogie du latin, l'enseignement du latin permettant en retour d'améliorer les compétences en français¹¹. Bien entendu, la maîtrise de la langue de Cicéron reste la préoccupation majeure (surtout d'un point de vue didactique), l'enseignement des humanités sans cette langue et sa littérature n'étant pas concevable dans les collèges ; mais il serait anachronique de voir dans cette articulation des deux langues une nécessaire subordination de la langue maternelle, aux yeux en tout cas des contemporains. Le français n'est pas confiné à un rôle préparatoire. Les deux langues sont imbriquées dans une pédagogie linguistique commune et se rendent mutuellement des services (*cf.* Nicolas Huart cité dans Dubois 2003, p. 160-161)¹². La plupart des exercices – notamment de traduction – sont utiles aux deux langues, même si cette constante proximité peut occasionner des difficultés (*cf.* la chasse aux gallicismes en latin)¹³. En 1788, Lesbroussart termine son Mémoire par une adresse fictive à un homme d'école imaginant qu'il lui confie son fils : « [...] Quelqu'état qu'il embrasse [...] formez tout à la fois son cœur et son esprit [...]. Qu'il n'ignore point les langues d'Homère et de Virgile ; *mais qu'il sache mieux que tout autre celle que parlent ses compatriotes* » (Dubois, p. 224 ; nous soulignons). Cette préférence accordée au français est partagée par Huart : « Il faut donner le premier rang à la langue du pays, tant pour la nécessité de n'être ignorée de personne, que pour celle d'être apprise très parfaitement » (Dubois, p. 259)¹⁴. Mais vu les facilités que l'on a pour apprendre cette langue (et les langues vivantes en général¹⁵), c'est au latin qu'il faut consacrer l'essentiel du temps (*ibid.*). Il s'agit donc de construire un curriculum menant à la maîtrise

Deux arguments justifient l'introduction de la langue maternelle dans le cursus des collèges.

des deux langues, latine et française. D'où l'importance accordée à la question de la langue dans laquelle l'enseignement se donne, la maîtrise d'une langue impliquant l'usage, si possible quotidien, de celle-ci. Huart considère que les explications données en français sont des heures consacrées à son enseignement¹⁶. Le latin et le français « doivent aller de pair, estiment encore les IA, à cause que dans un âge plus avancé, les disciples pourroient avoir autant besoin de l'une que de l'autre, selon les circonstances où ils se trouveront placés ».

Le gouvernement est aussi confronté au plurilinguisme de nos régions. Pour Lesbroussart (1783, p. 209), « c'est le rapport des provinces frontières avec les peuples dont elles sont voisines » qui doit servir de critère pour le choix des langues à enseigner (l'allemand dans les provinces orientales, le français dans les provinces méridionales), le flamand étant plutôt considéré comme langue « nationale » (cf. VLF 265) et le français méritant en

Il s'agit de construire un curriculum menant à la maîtrise du latin et du français.



Les œuvres françaises pénètrent lentement dans le cursus des collèges. Le plus souvent en lien avec les auteurs latins. Ainsi, l'*Art Poétique* (1674) de Boileau-Despréaux est lu et commenté en Poésie en le comparant systématiquement avec celui d'Horace (*Épître aux Pisons*, vers 15 av. J.-C.). Il s'agit de présenter à l'élève des principes de composition relevant de la poésie et considérés comme communs aux langues enseignées.



OBJECTIFS ET ÉBAUCHE D'UNE CONSTRUCTION CURRICULAIRE

(suite...)

surplus une place particulière en raison de son « universalité ». Cette multiplicité de langues vulgaires (à la fois géographique et sociale) est perçue comme un handicap par certains compte tenu des efforts que cela exige des étudiants. Ainsi Huart voit dans « ce mélange de deux langues¹⁷ » une raison du manque de progrès des habitants des PBA

dans l'étude des langues savantes par rapport aux Hollandois, aux Anglois, aux Allemands, aux François qui n'ont qu'une langue à apprendre ce qui leur permet de mieux la perfectionner et de consacrer plus de temps au latin (Dubois, p. 259).

POUR SUIVRE ?

¹ Vraisemblablement envoyées aux principaux des collèges durant l'année scolaire 1777-1778.

² *De l'éducation Belgique. Réflexions sur le plan d'études, adopté par sa Majesté Pour les Collèges des Pays-Bas Autrichiens*. Sur l'ouvrage et l'auteur, cf. VLF 265 ainsi que la BN, t. XII, p. 2-3. Signalons que son fils aîné, Philippe Lesbroussart (1781-1855), a occupé le poste d'administrateur général de l'instruction publique dans la jeune Belgique indépendante jusqu'en 1835, date à laquelle il a été nommé professeur à l'université de Liège (BN, t. XII, p. 3-19).

³ Il s'agit de : l'abbé O'Reilly et J.-B. Lesbroussart, *Mémoire sur quelques améliorations à faire dans le Plan d'Études des collèges belgiques* ; J.-B. Lesbroussart, *Observations sur les moyens de perfectionner l'éducation dans les collèges des Pays-Bas autrichiens* ; Pierre Botte, *Réflexions sur le plan actuel des études aux Pays-Bas autrichiens* ; Nicolas Huart, *Mémoire qui a pour objet l'avancement des études au moyen 1° de quelques changements dans la méthode, 2° de l'amélioration du sort des professeurs*. Pour plus de détails sur ces mémoires, leurs auteurs, etc., cf. S. Dubois, « Essais sur l'éducation nationale et la réforme de l'enseignement secondaire dans les provinces belgiques à la fin du règne de Joseph II (1788) ». *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (Académie royale de Belgique), t. 169, 2003, p. 274-277.

⁴ Nous avons regroupé sous un seul chef deux des trois objectifs identifiés par S. Piron à propos de l'enseignement de la grammaire française à la même époque – à savoir la maîtrise de la norme orthographique et la maîtrise d'un français normé et cultivé (outre la propédeutique à la grammaire latine). Signalons que S. Piron prend en compte d'autres formes d'enseignement que celle dispensée dans les collèges (cf. S. Piron, « Lhomond [1780] et ses prédécesseurs », in J.-M. Fournier et autres (éds), *Grammaticalia. Hommage à Bernard Colombat*, Lyon, ENS Éditions, 2019, p. 155-163).

⁵ Comme le dit Lesbroussart, « Cette vérité [...] est trop généralement reconnue aujourd'hui, pour qu'aucun homme raisonnable ose la désavouer » (Dubois, p. 209).

⁶ André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2006.

⁷ Hypothèse qui mériterait d'être étayée par des relevés systématiques dans les différents collèges.

⁸ Lesbroussart a ici en vue les provinces de langue française des PBA puisqu'il précise « où il est seul en usage » (*ibid.*).

⁹ Même si Lesbroussart reconnaît que l'usage est d'un « grand secours dans l'apprentissage des langues vivantes » et que sans lui « on ne peut les posséder parfaitement » (p. 41).

¹⁰ C'est très clair chez Lesbroussart où ces trois blocs sont répartis en autant de chapitres (5, 6 et 7).

¹¹ Nous laissons de côté la question de l'enseignement du grec – qui fait l'objet de points de vue fort contrastés à l'époque – dont le rôle dans l'évolution de l'enseignement du français paraît marginal.

¹² Auteur du quatrième mémoire. Huart est à l'époque directeur des écoles latines et membre de la Commission pour les affaires des études et de la censure – qui a repris les prérogatives de la CRE après sa dissolution (1785-1787).

¹³ L'influence de l'exercice de version sur la prose française a été étudiée en détail par Chervel, notamment dans « La formation des écrivains par la version latine au XIX^e siècle », in M. Jey et L. Perret (éds), *L'Idée de littérature dans l'enseignement*, Paris, Classique Garnier, 2019, p. 269-283.

¹⁴ Lesbroussart est sans doute celui qui va le plus loin dans la mise à égalité des deux langues dans le cadre d'une éducation nationale répondant à la fois aux besoins nouveaux de la société et aux dispositions et aux penchants des individus. Une telle éducation ne peut se limiter à enseigner une langue morte. « C'est un avantage inappréciable [...] de pouvoir remplacer les langues mortes par celle qui a usurpé la prééminence parmi les langues modernes » à savoir le français (1783, p. 50). Cette langue s'est emparée « de toutes les branches de la littérature et de l'érudition » ; elle a révélé à l'Europe « une infinité de découvertes dans les arts & dans les sciences, dont les anciens n'ont pas même soupçonné l'existence » (*id.*, p. 50) – soit par des productions nationales, soit par des traductions – et il est aujourd'hui « bien difficile à celui qui l'ignore de commercer avec un Savant étranger » (*id.*, p. 49).

¹⁵ Point de vue qui prévaut à l'époque et que l'on retrouve notamment dans l'*Encyclopédie* : « Nous avons, pour les apprendre [les langues vivantes], tous les secours que l'on peut souhaiter [...]. Ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, vol. X [1765], art. Méthode, p. 446b, édition numérique <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>).

¹⁶ Il convient de rester très prudent dans les parallèles que l'on peut faire avec la situation actuelle, mais les questions relatives à la langue d'enseignement trouvent évidemment un écho dans les débats sur l'immersion et ses « variantes » (dispositif EMILE ou autres) ; quant au propos d'Huart, on le rapprochera de l'exigence de maîtrise de la langue française imposée à tous les enseignants (*cf.* le test de français que prévoit la réforme de la Formation initiale des enseignants) et de l'attention qu'ils doivent accorder au français pratiqué par leurs étudiants, quelle que soit la discipline enseignée.

¹⁷ Le contexte ne permet pas de déterminer si Huart a en vue l'ensemble des provinces des PBA ou seulement certaines d'entre elles.